

Création du futur parc canin des Étangs Martel

Séance publique du 20 avril 2026 — Ville de Braine-le-Comte

Question posée par M. Patrice Naldi, Conseiller communal (groupe Ensemble).

La question

Monsieur le Président, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal,

En 2024, Braine-le-Comte a été mise à l'honneur dans le classement établi par l'association GAIA, qui a souligné les efforts de notre commune en matière de bien-être animal. Cette reconnaissance témoigne d'une politique locale volontariste, fondée sur des actions concrètes et durables, tant pour les animaux errants que pour les animaux domestiques. Dans cette dynamique, l'annonce de la création d'un nouveau parc canin aux Étangs Martel, dont l'ouverture est annoncée pour la fin de l'année 2026, constitue une initiative particulièrement positive. Ce type d'aménagement répond à une demande réelle des citoyens et permet d'offrir aux chiens un espace adapté, sécurisé et propice à la socialisation, tout en contribuant à une meilleure cohabitation dans l'espace public. Dès lors, il me semble opportun de faire le point sur les modalités concrètes de ce futur parc canin, notamment en termes d'aménagements, d'équipements et de calendrier, afin de garantir que ce projet réponde pleinement aux attentes des citoyens et assure un cadre agréable, fonctionnel et durable.

Dès lors, je souhaiterais poser les questions suivantes au Collège :

- 1) Quelles seront les caractéristiques concrètes de cet aménagement, notamment en termes de superficie, clôtures, sécurité d'accès, verdurisation, zones d'ombre et équipements éventuels (modules de jeux, points d'eau, mobilier) ?
- 2) Un règlement clair et visible, accompagné d'un suivi et d'un entretien régulier, sera-t-il mis en place, afin de garantir la durabilité du site ?

La réponse

Madame l'Echevine Ludivine PAPLEUX répond à la question.

Lors d'un précédent Conseil communal, nous évoquions la réalisation du parc canin, tant attendu, pour cette année 2026. Le parc canin occupera 15 ares d'un vaste projet de réaménagement des étangs Martel, projet géré par le service Environnement et l'échevin Hubaut. Le parc canin a été pensé et conçu par le service Bien-être animal et moi-même. Les citoyens ayant manifesté un vif engouement pour un espace dédié à nos amis les chiens, nous avons voulu proposer un aménagement sans discriminations et convenant à tous types de chiens (petits et grands). Il y aura 6 modules de jeux, à la fois des jeux de concentration et de stimulation. Ces modules seront garantis et seront idéalement composés de matériaux recyclés et recyclables (comme le Composite de Cosse de Riz (HRC), le Polyéthylène haute densité (PEHD)) et de bois. Les modules de jeux s'intégreront au mieux au paysage et comporteront des touches de couleur (vert pomme). Nous avons bénéficié des conseils avisés d'une vétérinaire comportementaliste pour la conception et aussi pour la sécurisation du site. Notamment, le parc comprendra un passage avec un double sas permettant l'entrée et la sortie du site tout en veillant à la sécurité de toutes et tous lors des croisements des chiens. Aussi, le parc comprendra du mobilier urbain en matériaux s'intégrant dans le paysage comme des bancs, des haies, des clôtures, des distributeurs de sacs à déjections canines et des poubelles. Une fontaine à eau n'est pas prévue car nous pensons que les propriétaires peuvent très

bien emporter de l'eau. D'ailleurs, de nombreux supports portatifs existent pour le transport de l'eau (gourdes avec coupelles intégrées...) et permettent de donner facilement et à tout moment de l'eau à son animal.

La clôture en URSUS d'une hauteur d'1m60 sera doublée d'une haie composée d'essences indigènes (érable champêtre, hêtre commun, charme...). La plantation de la haie permettra de réduire la sonorisation aux alentours. Des arbres seront également plantés autour du parc afin de procurer de l'ombre. Ils seront d'essences indigènes également (tilleul, érable champêtre...). Les essences seront définies lors de la réalisation du cahier des charges. En ce qui concerne l'entretien du site, les citoyens fréquentant ce genre d'endroit sont des personnes généralement sensibilisées et voulant garder ce type de lieu propre pour que leurs animaux ne courent pas dans une aire parsemée de déjections... enfin nous l'espérons. Ils auront un distributeur et une poubelle à leur disposition afin de garder le parc propre entre les passages du service Travaux qui réalisera des nettoyages plus approfondis. Bien entendu, le parc canin se dotera d'un règlement apposé sur un panneau afin de bien mettre en avant les devoirs et obligations des propriétaires, leurs responsabilités et toutes les mesures pour garantir un espace public sécurisé, propre et accueillant. Les modalités doivent encore être définies. En espérant que cet endroit permettra aux animaux comme aux humains de passer d'agréables moments.

La réplique de M. Naldi

On va donc créer du lien dans cet endroit, du plaisir. Plusieurs Brainois attendent ce rendez-vous, cet espace. La politique communale, ce n'est pas simplement des chiffres, ce n'est pas simplement de l'argent, c'est aussi un idéal, et je soutiendrai toujours notre Echevine sur cet idéal.

Source : extrait du procès-verbal de la séance publique du Conseil communal de Braine-le-Comte du 20 avril 2026 — Objet n°33 - Question orale de Monsieur le Conseiller Patrice NALDI. Reproduction fidèle du texte au procès-verbal.